



# Plan financier

## 2024-2027





# **PLAN FINANCIER**

## **2024-2027**

### **Introduction**

Toute gestion efficace d'une entreprise privée ou publique requiert une phase de planification préalable adéquate. Un développement harmonieux et durable ne peut être atteint sans une réflexion concertée et globale sur les besoins et les ressources disponibles.

Il convient toutefois de développer les outils de planification adaptés aux besoins réels de l'utilisateur, d'où la nécessité de les définir préalablement de manière précise. Il faut également être conscient que la réponse d'aujourd'hui ne sera peut-être plus celle qui correspondra aux besoins de demain.

### **Cadre légal**

La loi sur les communes du 5 février 2004 définit, à son article 79, le principe de la planification financière pour les communes. Son contenu est le suivant :

- <sup>1</sup> Le Conseil municipal établit, pour une durée de quatre ans au moins, une planification financière qu'il porte à la connaissance de l'assemblée primaire ou du Conseil général.
- <sup>2</sup> Cette planification financière donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement.

Ces notions sont précisées dans l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021 :

#### **Art. 30 Principes**

- <sup>1</sup> Le Conseil communal établit, pour une durée de quatre ans au moins, un plan financier.
- <sup>2</sup> Le plan financier est porté à la connaissance de l'assemblée primaire ou du Conseil général avant la présentation du budget.

## **Art. 31** Compétence et contenu

<sup>1</sup> Le plan financier est traité et approuvé par le Conseil communal.

<sup>2</sup> Le plan financier se compose du message introductif, du tableau des résultats de la planification financière, du programme des investissements et des bases de calcul.

<sup>3</sup> Il informe notamment sur:

- a) l'évolution probable des charges et des revenus du compte de résultats;
- b) les dépenses et les recettes des investissements prévus, l'effet des investissements sur l'équilibre budgétaire, soit une estimation justifiant que les charges induites, y compris les amortissements comptables, seront supportables, ainsi que le mode de financement prévu des investissements;
- c) l'évolution prévisible du capital propre et de l'endettement.

## **Choix de l'instrument de planification**

Le budget annuel est un instrument de planification à court terme qui demeure indispensable à la gestion d'une ville.

Concernant les instruments de planification à moyen et long terme, le Conseil municipal a décidé d'opter pour un plan financier portant sur 4 ans, dans lequel l'accent principal est porté sur la planification des investissements. Ce document renseigne également sur l'évolution des comptes de résultat, de la fortune et de l'endettement. C'est un instrument qui se veut dynamique et qui évolue, en adaptant chaque année les projections aux résultats effectivement enregistrés ou aux intentions de l'Exécutif.

Le tableau présenté ci-après établit l'inventaire et le planning des investissements que la ville entend réaliser durant ces 4 prochaines années, en l'état actuel des choses. Il représente la vision politique du Conseil communal sur cette même période en matière d'investissements, basée sur les lignes directrices que ce dernier souhaite donner au développement de la ville.

En ce qui concerne la planification des comptes de résultat, il faut considérer le fait que dans un budget base zéro, la majorité des comptes ne peuvent pas évoluer de manière imprévisible. De plus, dans de nombreux services, il y a très peu de marge de manœuvre dans la gestion de l'activité. En effet, les charges obligatoires, sur lesquelles la municipalité n'a pas de contrôle direct, sont nombreuses (école obligatoire, enseignement, santé publique, prévoyance sociale, participation aux routes cantonales, etc.) et les charges salariales, par définition très stables, représentent une part significative des dépenses.

Pour ces raisons, il a été décidé d'opter pour une planification des comptes de résultat dont le détail ne va pas au-delà de la classification fonctionnelle. En outre, et compte tenu de la difficulté d'anticiper de manière fiable l'évolution de ces comptes année par année, un facteur de progression unique a été retenu pour chaque ligne, sauf pour de rares cas où un écart annuel significatif est connu et identifiable. Ce taux de progression unique s'applique ainsi sur toute la durée de la période objet de la planification. A cela s'ajoutent deux autres paramètres : le taux d'intérêt de la dette et le taux d'amortissement du patrimoine administratif.

## Choix des facteurs de progression et autres ajustements

Le plan financier 2024-2027 est fondé sur les paramètres suivants :

	Charges	Revenus
• Taux de progression annuelle moyens		
– Administration générale (0)	0.23 %	0.10 %
– Ordre et sécurité publics, défense (1)	0.42 %	0.00 %
– Formation (2)	1.00 %	0.44 %
– Culture, sports et loisirs, églises (3)	0.18 %	0.00 %
– Santé (4)	3.00 %	0.00 %
– Prévoyance sociale (5)	4.00 %	0.00 %
– Transports et télécommunications (6)	0.86 %	0.11 %
– Protection de l'environ. et aménagement territoire (7)	1.00 %	0.99 %
– Economie publique (8)	0.07 %	0.00 %
– Finances et impôts (9)	N/A	0.89 %
• Taux d'intérêt des emprunts	1.5 %	
• Taux d'amortissement du patrimoine administratif (taux 2024)	9.31 %	
• Enseignement et formation : diminution de la contribution de la ville de Sierre à l'enseignement tertiaire de 1.01 million en 2025 et en 2026.		

Ces paramètres reflètent les mesures et hypothèses retenues par le Conseil municipal.

## Limites de l'instrument de planification

Cet instrument de planification, particulièrement pour ce qu'il a trait aux investissements, ne doit pas être un document contraignant et figé. Il doit au contraire évoluer avec les nouveaux paramètres qui ne manqueront pas de surgir dans le futur. Il doit avant tout être considéré comme l'expression d'une volonté de développement concertée à un moment donné, comme la définition de lignes directrices. Il met en relation les objets qui sont liés entre eux à long terme et il autorise une vision globale et évolutive.

Par conséquent, le lecteur doit être conscient que les indications contenues dans ce document ne vont en rien contraindre l'Exécutif communal dans ses décisions futures, si de nouveaux éléments l'incitaient à changer de vision. De même, les chiffres qui y figurent ne représentent qu'une valeur indicative. Rappelons que le seul document réellement contraignant en matière de planification financière demeure le budget annuel, qui requiert l'examen de la commission de gestion (art. 30 Loi sur les communes) et l'approbation du Conseil général (art. 31 Loi sur les communes).

En outre, les paramètres choisis pour définir l'évolution des postes des comptes de fonctionnement influencent de manière déterminante la marge d'autofinancement. Ils s'appuient sur des hypothèses, qui résultent d'estimations ou sur des objectifs politiques qui doivent se concrétiser dans les budgets futurs.

## **Investissements 2024-2027**

Se basant sur les résultats du passé, sur les perspectives d'avenir, sur le niveau d'endettement et sur les intentions de développement pour la ville de Sierre, le Conseil a estimé que des investissements nets moyens de l'ordre de 23 millions de francs devaient être engagés chacune des 4 prochaines années. Ces montants tiennent compte des besoins avérés dans le domaine des bâtiments scolaires, des infrastructures urbaines, routières et des ouvrages de protection qui vont absorber une part significative de ces investissements.

L'importance des investissements prévus nécessitera naturellement une augmentation du recours à l'emprunt, dans une mesure jugée toutefois supportable. Cette vision se fonde sur la perspective de recettes fiscales qui progresseront légèrement et d'infrastructures électriques dont la rentabilité demeurera à un niveau élevé.

Outre les dépenses habituelles nécessaires au bon fonctionnement d'une ville, le Conseil municipal entend mettre l'accent sur les réalisations suivantes (dans l'ordre dégressif des montants) :

- Grande Barre de Borzuat (extension et assainissement)
- Halles de glace
- Sécurisation cours d'eau
- Borzuat - ancien bâtiment allemand
- Pont de Beaulieu
- Pompage de Tschüdangna
- Assainissement viaduc Noës
- Centre-ville, connexion ouest (Beaulieu, Marché...)

## **Conclusion**

La planification retenue dans ce plan financier offre l'avantage de définir une politique de développement dynamique et concertée, ainsi qu'un enchaînement chronologique cohérent. De plus, son caractère évolutif et roulant doit lui permettre de s'adapter aux changements inhérents à une société en mouvement. Le Conseil municipal entend s'y référer dans toute la mesure du possible.

Ce plan ne s'oppose en rien à la volonté de l'exécutif de maintenir à terme un équilibre financier satisfaisant, en dépit des excédents de charges prévus les prochaines années. Cette démarche nécessitera des choix très stricts de la part de la municipalité et la contraindra à revoir périodiquement l'inventaire des prestations fournies et à améliorer ses performances. Ces mesures entraîneront des sacrifices. Ils sont néanmoins indispensables à la réalisation des objectifs prioritaires que sont le renouvellement et le développement de nos infrastructures et le maintien d'un service public de qualité. Le Conseil est convaincu que les citoyens comprendront le bien-fondé de cette démarche et qu'ils y adhéreront.

Ce plan financier ne s'inscrit pas dans le même cadre juridique qu'un budget. Il résulte d'une démarche unilatérale du Conseil municipal. Cela étant, il est souhaitable que l'Exécutif et le Législatif se rassemblent autour d'objectifs communs clairement définis.

  
Pierre Berthod  
Président

  
Jérôme Crettol  
~~Secrétaire municipal~~





# Ville de Sierre

## Plan financier 2024-2027

En milliers de francs

Charges et recettes de fonctionnement	Budget 2024		Prévisions 2025		Prévisions 2026		Prévisions 2027	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	7'726	513	7'744	513	7'762	514	7'780	514
1 Ordre et sécurité publics , défense	5'710	1'469	5'734	1'469	5'758	1'469	5'782	1'469
2 Formation	15'513	2'364	14'658	2'275	13'795	2'184	13'933	2'192
3 Culture, sports et loisirs, églises	11'226	1'537	11'247	1'537	11'267	1'537	11'288	1'537
4 Sante	4'610	3	4'748	3	4'891	3	5'037	3
5 Prévoyance sociale	12'072	370	12'555	370	13'057	370	13'579	370
6 Transports et télécommunications	10'565	4'606	10'662	4'611	10'754	4'616	10'847	4'622
7 Protection environnement et amén.territoire	9'181	8'566	9'332	8'753	9'484	8'941	9'638	9'130
8 Economie publique	8'145	16'047	8'151	16'047	8'157	16'047	8'163	16'047
9 Finances et impôts	2'378	60'898	2'776	61'438	2'984	61'983	3'249	62'534
<b>Total charges financières</b>	87'127		87'606		87'909		89'297	
<b>Total des revenus financiers</b>	96'371		97'015		97'663		98'417	
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>9'244</b>		<b>9'409</b>		<b>9'754</b>		<b>9'121</b>	
<b>Amortissements comptables</b>	12'557		13'459		14'656		15'934	
(Prélèvement)/attribution cptes autofinancés	-672		235		209		183	
(Prélèvement)/attribution fonds spéciaux	1'505		-1'500		-1'500		-1'500	
<b>Excédent de revenus (charges) augmentation (diminution) des fonds propres</b>	<b>-4'145</b>		<b>-4'050</b>		<b>-4'902</b>		<b>-6'813</b>	

<b>Dépenses et recettes d'investissement</b>	18'197	1'941	25'290	3'047	29'275	2'952	32'104	3'724
<b>Investissements nets</b>	<b>16'256</b>		<b>22'243</b>		<b>26'323</b>		<b>28'380</b>	
<b>Découvert (excédent) de financement</b>	<b>7'011</b>		<b>12'834</b>		<b>16'569</b>		<b>19'259</b>	
<b>Actifs amortissables 1er janvier</b>	118'627		122'325		131'110		142'776	
<b>Actifs amortissables 31 décembre</b>	134'882		144'568		157'433		171'156	
<b>Amortissements comptables</b>	12'557		13'459		14'656		15'934	
								. 31 déc
<b>Endettement brut au 1er janvier</b>	<b>70'155</b>		<b>77'166</b>		<b>90'000</b>		<b>106'569 125'829</b>	
<b>Endettement net au 1er janvier</b>	<b>28'008</b>		<b>35'019</b>		<b>47'853</b>		<b>64'422 83'681</b>	
<b>Dette nette par hab.(17'000h. en 2024+50/année)</b>	<b>1.648</b>		<b>2.054</b>		<b>2.798</b>		<b>3.756 4.865</b>	
<b>Excédent du bilan au 1er janvier</b>	<b>106'682</b>		<b>102'537</b>		<b>98'487</b>		<b>93'585 86'771</b>	

# Ville de Sierre

## Planification des investissements 2024-2027

En milliers de francs

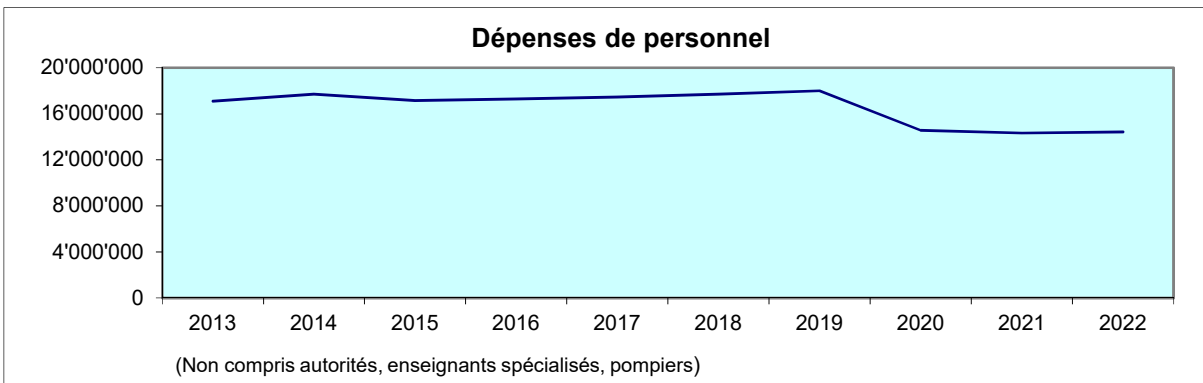
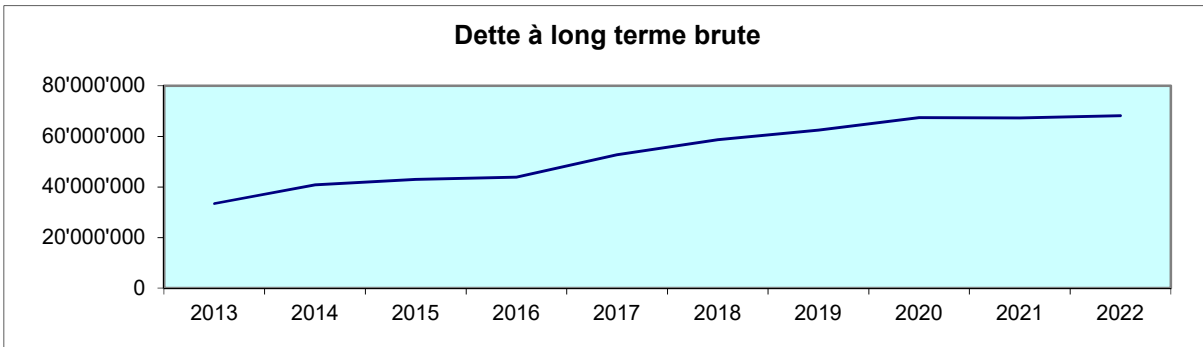
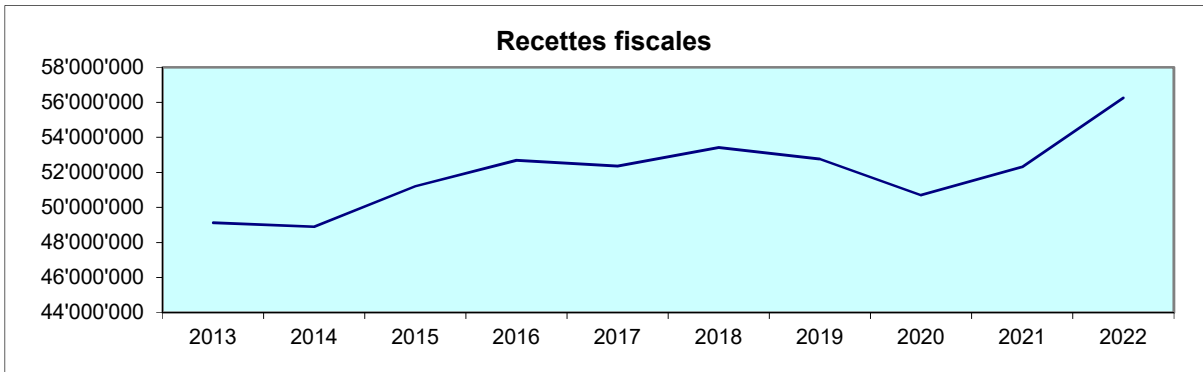
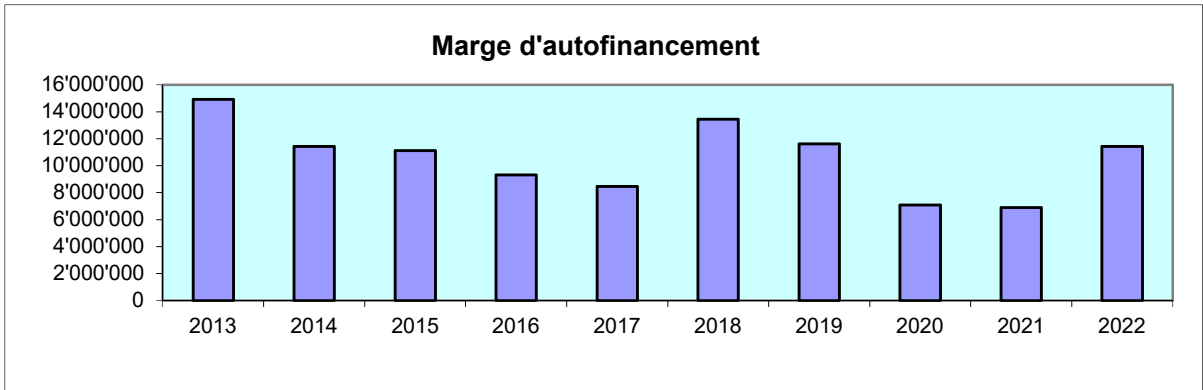
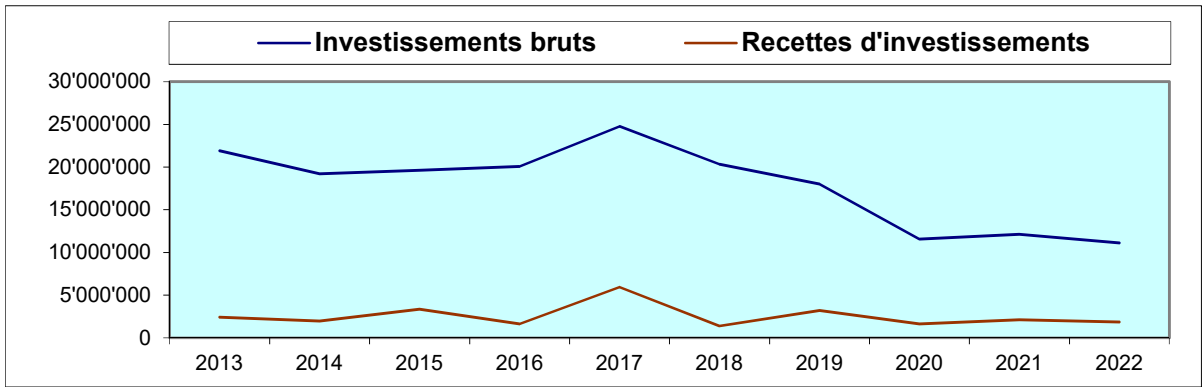
No	No cptes MCH2	Libellé	Budget 2024		Budget 2025		Budget 2026		Budget 2027		Total	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
1	029	Réfection bâtiments municipaux	382	-	600	-	600	-	600	-	2'182	-
2	029	Bâtiment Itagne	-	-	-	-	-	-	50	-	50	-
3	150	Véhicules et équipements service du feu	437	-	-	400	750	-	50	400	1'237	800
4	150	Installation bornes hydrantes	50	-	60	20	-	20	60	20	170	60
5	161	Abris Pci	95	-	-	-	-	-	-	-	95	-
6	210	Equipement informatique écoles primaires	160	39	70	18	80	18	90	18	400	93
7	210	Equipement informatique CO et OS	79	18	75	9	80	9	80	9	314	45
8	210	Réfection bâtiments scolaires (coût net)	-92	-	300	-	560	-	560	-	1'328	-
9	210	Centre scolaire Glariers, salle omnisports	-	-	50	-	500	-	1'100	-	1'650	-
10	210	Grande Barre de Borzuat ( extension et assainissement)	4'500	500	5'000	1'000	3'500	1'000	1'414	1'282	14'414	3'782
11	210	Borzuat - ancien bâtiment allemand	100	-	500	-	1'700	-	1'700	-	4'000	-
12	210	Ecole de Granges	400	50	500	100	500	100	500	100	1'900	350
13	210	Ecole des Liddes	450	-	500	100	500	100	300	100	1'750	300
14	210	Ecole de Goubing	-	-	600	-	700	100	1'000	100	2'300	200
15	270	Etablissement enseignement tertiaire (participation communale)	500	-	1'000	-	1'000	-	1'500	-	4'000	-
16	320	Théâtre les Halles	180	-	-	-	150	-	500	-	830	-
17	320	Anciens Abattoirs	-	-	60	-	100	-	500	-	660	-
18	341	Centre sportif Ecosssia	360	-	500	-	1'000	-	100	-	1'960	-
19	341	Piscine de Guillamo	410	-	300	-	-	-	-	-	710	-
20	341	Bains de Géronde	100	-	75	-	75	-	75	-	325	-
21	341	Halles de glace	650	-	1'500	-	5'500	-	5'500	-	13'150	-
22	342	Machines et véhicules Parcs & Jardins	130	-	50	-	50	-	50	-	280	-
23	342	Constructions places de jeux et places publiques	-	-	150	-	130	-	50	-	330	-
24	342	Serres	-	-	500	-	-	-	500	-	1'000	-
25	613	Participation routes cantonales	500	-	500	-	600	-	600	-	2'200	-
26	615	Eclairage public	360	-	450	-	450	-	400	-	1'660	-
27	615	Machines et véhicules Voirie	630	-	350	-	250	-	50	-	1'280	-
28	615	Constructions et réfections routes diverses	680	350	1'050	-	700	-	700	-	3'130	350
29	615	Aménagements avenue des Platanes	900	-	200	-	-	-	-	-	1'100	-

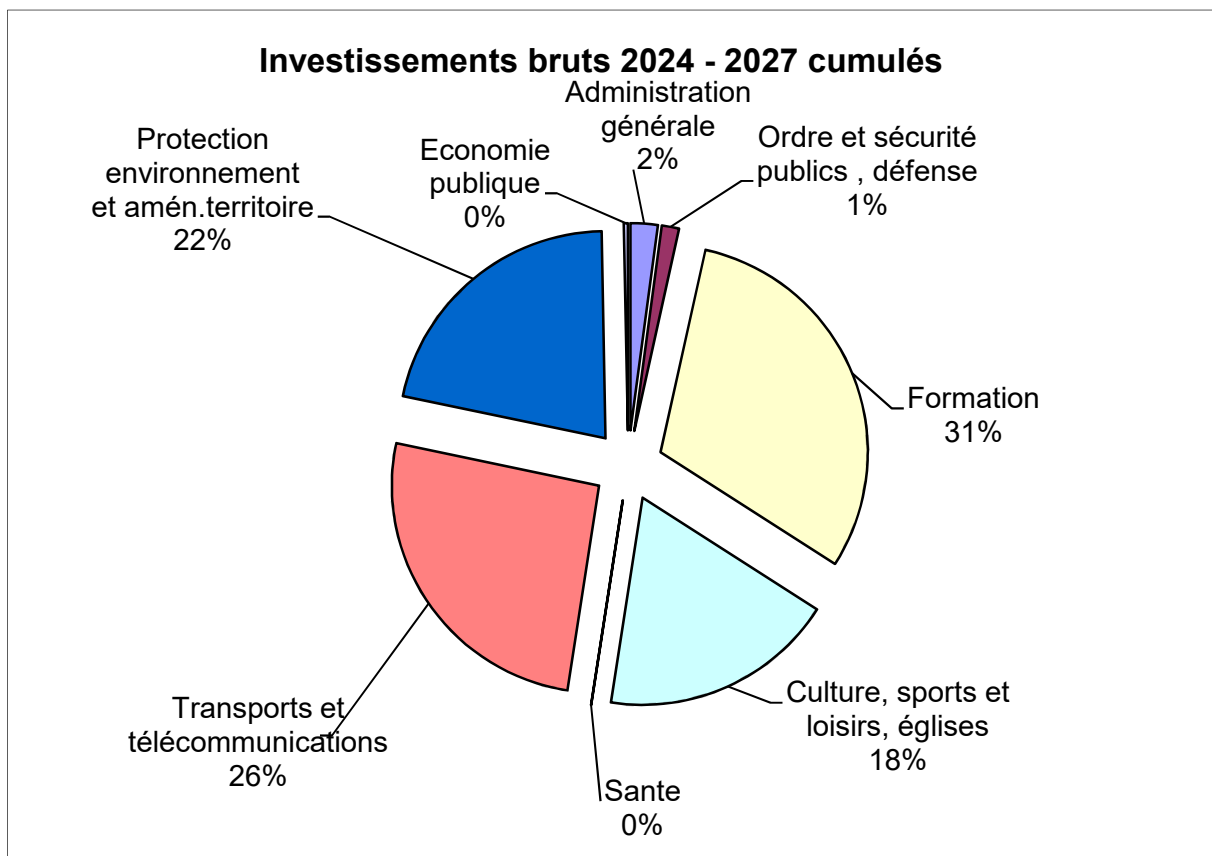
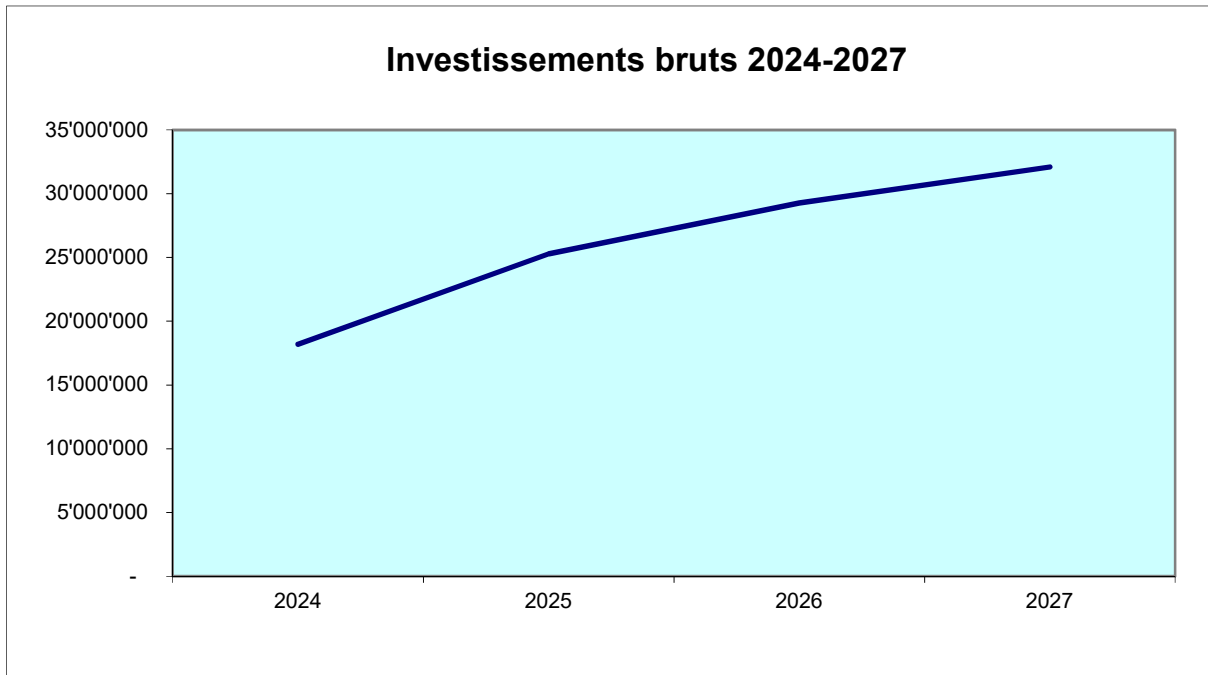
# Ville de Sierre

## Planification des investissements 2024-2027

En milliers de francs

No	No cptes MCH2	Libellé	Budget 2024		Budget 2025		Budget 2026		Budget 2027		Total	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
30	615	Centre-ville, connexion ouest (Beaulieu, Marché...)	100	-	50	-	500	-	2'000	-	2'650	-
31	615	Pont de Beaulieu	50	-	50	-	1'000	-	2'000	-	3'100	-
32	615	Centre-ville, secteur Avenue de la gare	-	-	-	-	-	-	125	-	125	-
33	615	Aménagements mobilité douce	435	-	100	-	100	-	100	-	735	-
34	615	Plan Directeur Noës	700	-	50	-	-	-	-	-	750	-
35	615	Espaces de stationnement urbain	-	-	50	-	50	-	2'000	-	2'100	-
36	615	Passerelle Gares - Centre ville	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
37	615	Centre-ville, secteur hôtel de ville	250	-	50	-	1'000	-	750	-	2'050	-
38	615	Centre-ville, secteur Max-Huber	150	-	1'700	-	500	-	-	-	2'350	-
39	615	Assainissement viaduc Noës	600	-	1'900	-	200	-	-	-	2'700	-
40	615	Aménagements transports publics	100	-	350	50	350	-	350	-	1'150	50
41	710	Réseau d'eau, investissements divers	1'031	45	1'000	45	1'200	45	1'200	45	4'431	180
42	710	Pompage de Tschüdangna	100	-	1'400	-	1'500	-	-	-	3'000	-
43	710	Pompage de la Raspille	75	-	-	-	150	-	1'500	-	1'725	-
44	720	Evacuation générale des eaux, collecteurs ./. taxes de raccordement	740	400	750	300	750	300	800	350	3'040	1'350
45	730	Machines et véhicules traitement déchets	-	-	600	-	-	-	-	-	600	-
46	730	Eco-Points (Moloks)	70	-	100	-	100	-	100	-	370	-
47	741	Sécurisation cours d'eau	910	534	1'500	975	2'000	1'250	2'000	1'250	6'410	4'009
48	741	Réseaux d'irrigation	75	-	50	-	-	-	50	-	175	-
49	745	Protection dangers naturels	-	-	50	-	-	-	50	-	100	-
50	750	Mesures nature et paysge	70	-	-	-	-	-	-	-	70	-
51	771	Cimetières	90	-	100	-	50	-	50	-	290	-
52	790	Plan de zone, révision PAZ-RCCZ	120	-	200	20	100	-	50	40	470	60
53	790	Etudes urbanistiques (PAD PQ), Centre-ville	130	5	100	10	100	10	200	10	530	35
54	790	Aménagements de quartiers	120	-	200	-	150	-	250	-	720	-
55	790	Aménagements Secteur Glariers	-	-	-	-	-	-	500	-	500	-
56	871	Achat d'actions	320	-	-	-	-	-	-	-	320	-
<b>Total investissements</b>			<b>18'197</b>	<b>1'941</b>	<b>25'290</b>	<b>3'047</b>	<b>29'275</b>	<b>2'952</b>	<b>32'104</b>	<b>3'724</b>	<b>104'866</b>	<b>11'664</b>





<b>No</b>	<b>Service</b>
022	Informatique
029	Immeubles administratifs
161	Service du feu / PCi
210	Scolarité obligatoire
270	Hautes ecoles
320	Culture
341	Sports
342	Loisirs et espaces verts
420	Soins ambulatoires
613	Routes cantonales
615	Routes & infrastructures communales - équipements
710	Approvisionnement en eau
720	Traitement des eaux usées
730	Gestion des déchets
741	Cours d'eau
745	Dangers naturels
750	Protection des espèces et du paysage
771	Cimetières
790	Aménagement du territoire
871	Electricité